

Protocole de Collaboration santévet &



Ce protocole vous permet de **faire bénéficier l'acheteur d'un animal, d'une couverture santé en cas d'accident et maladie**, telle que décrite ci-dessous. Ce contrat peut être souscrit **via notre interface qui se trouve sur le site du SNPCC** à l'adresse suivante : <https://www.snpcc.com/assur-chiot-chaton>

Identification de l'éleveur

Nom de l'élevage :
N° de SIREN :
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° de téléphone : Email :
Animaux élevés : ☐ Chien et/ou ☐ Chat
Races élevées :

Les conditions de garanties

Les garanties décrites ci-dessous sont accordées aux conditions suivantes concernant les chiens/chats accueillis :

- Les chiens/chats doivent avoir plus de 2 mois et moins de 5 ans
- Ils doivent être identifiés et enregistrés par un procédé reconnu officiellement (tatouage ou puce électronique)
- Ils doivent être vaccinés contre la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth et la parvovirose pour les chiens, et le typhus, la calicivirose et le coryza pour les chats.
- Ils doivent avoir été déclarés sur l'interface dédiée Santévet START disponible sur le site du SNPCC
- Le propriétaire réside en France métropolitaine
- Le propriétaire a donné son accord explicite pour bénéficier de l'offre, pour des raisons de protection des données

Les obligations de l'éleveur

- L'éleveur s'engage à déclarer tous les animaux vendus et répondant aux conditions ci-dessus, sur le site START dédié et mis à disposition par le SNPCC.

- À l'issue de l'inscription, le propriétaire recevra par mail le certificat d'assurance et la notice d'informations.

L'éleveur remettra à l'acheteur, avec les documents du chien ou du chat vendu et à l'exclusion de tout autre document ou support, le seul support papier, propriété de Santévet, comportant notamment des informations permettant à celui-ci de contacter directement Santévet. Il est précisé que **ce support ne doit faire l'objet d'aucune modification par l'éleveur**.

Par ailleurs, l'éleveur n'étant pas autorisé au regard de la réglementation à présenter des opérations d'assurances, celui-ci s'engage à ne réaliser aucune opération de présentation d'assurance consistant à :

- Solliciter ou recueillir la souscription d'un contrat d'assurance
- Exposer oralement ou par écrit en vue de la souscription les conditions de garantie d'un contrat d'assurance,
- Réaliser des travaux préparatoires à la conclusion d'un contrat d'assurance (analyse et conseil)

Il est précisé que **les clients de l'éleveur qui acceptent la souscription des produits Santévet deviennent clients et la propriété commerciale de Santévet**.

Les garanties accordées

Le propriétaire de l'animal assuré bénéficie d'une assurance pour couvrir les frais médicaux engagés et consécutifs à une maladie, et les frais médicaux et chirurgicaux en cas d'accident, survenus après les délais de carence, à concurrence d'un plafond maximum évoqué dans le tableau ci-contre, en fonction de votre statut. Cette garantie couvre le propriétaire pour 60 jours à compter de la souscription du contrat par le professionnel. Les garanties et leurs délais de carence prennent effet pour chaque animal à 00h01 après la souscription, réalisée par le professionnel sur le site dédié mis à disposition par le SNPCC. Afin de couvrir rapidement le chiot ou le chaton avec le programme Assur'Chiot-Chaton, nous vous recommandons de souscrire l'assurance le jour de la livraison.

Prise en charge frais médicaux suite **maladie**

OUI

Prise en charge frais médicaux et chirurgicaux suite **accident**

OUI

Prise en charge frais suite **décès**

OUI

Hotline **Urgence Vétérinaire**

OUI

Plafond total assuré

**1 000€ Accident
150€ Maladie et Décès**

Délais de carence : 48h pour l'accident et la chirurgie suite à l'accident, 15 jours pour la maladie

Protection des données personnelles

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par la société Santévet dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de disposition légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à la société Santévet, ainsi qu'à toutes personnes habilitées dans le cadre de ses attributions ou ayant qualité pour les recevoir selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales ou notice d'information de votre contrat.

Vous (ou les personnes parties ou intéressées au contrat) êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de la société Santévet, y compris par courrier électronique ou téléphone, pour des produits et services analogues adaptés à vos besoins, sauf opposition de votre part.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en adressant votre demande à partenariat@santevet.com.

Durée du protocole

Le présent protocole prend effet à la date de signature indiqué ci-dessous et a pour échéance principale le 1^{er} juillet de chaque année. Il peut être dénoncé par chaque signataire 2 mois avant la date d'échéance principale par courrier recommandé.

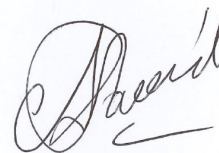
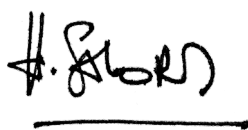
Nous attirons votre attention sur le fait que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (art.L.113-8 du code des assurances). Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté un exemplaire de ce document.

À Le fait en trois exemplaires dont un remis à chacune des parties.

Signature et cachet de l'Éleveur

Signature Santévet

Signature SNPCC



05/2025 © Photos : 123rf et Santévet

Document à retourner, complété et signé à l'adresse suivante : Santévet - 35 rue de Marseille 69007 Lyon.



04 81 65 32 18



eleveur@santevet.com